



Les autorités religieuses des cultes en Alsace réaffirment leur demande d'expérimenter la modalité d'Éducation au dialogue interreligieux et interculturel (EDII)

L'Archevêché de Strasbourg et l'Union des Églises protestantes d'Alsace Lorraine portent depuis 30 mois un projet de création d'une nouvelle modalité de l'enseignement religieux dans le secondaire en vigueur dans les départements relevant du droit local. Visant une éducation au dialogue interreligieux et interculturel (EDII), ce projet associe également les cultes israélite, musulman et bouddhiste présents en Alsace. La modalité a été pensée dans le souci de proposer aux élèves l'accès à une meilleure compréhension du monde des religions et ainsi de renforcer leur capacité à dialoguer et à évoluer dans une société multi-religieuse.

Si certaines réticences ont été exprimées pour expérimenter ce projet en Moselle, ce dernier rencontre une large unanimité en Alsace, tant au niveau politique que religieux. Nombreux sont les familles, enseignants et chefs d'établissement qui par ailleurs expriment régulièrement une attente par rapport à un enseignement du fait religieux couvrant toutes les confessions. Enfin, nous rappelons que la Commission du droit local en Alsace Moselle a, elle aussi, souligné l'opportunité sociétale de cette initiative.

Ainsi, l'Archevêché de Strasbourg et l'Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine réaffirment leur demande auprès du Ministère de l'éducation de voir aboutir ce projet d'expérimentation. Leur courrier, signé par toutes les autorités religieuses en Alsace, est également soutenu par une vingtaine d'élus. Vous le trouverez en pièce jointe.

Contacts presse

Colette Schrodi ou Bernard Guillot, service communication de l'UEPAL, 03 88 25 90 32 / communication@uepal.fr / www.uepal.fr

Marc Larchet, service communication de l'Archevêché de Strasbourg, 03 88 21 29 92 / marc.larchet@diocese-alsace.fr / www.archeveche-strasbourg.fr